

## **ARRETE DU PRESIDENT** **N° A-2020-054**

### **Délégation de fonction aux autres membres du bureau**

#### **LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

VU les articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'élection du président, des vice-présidents, des rapporteurs généraux et autres membres du bureau en date du 9 juillet 2020 et le procès-verbal d'installation,

VU les délibérations du conseil communautaire du 9 juillet et du 16 juillet 2020 accordant des délégations au président et au bureau,

VU l'arrêté n° A-2020-053 de délégation de fonction et de signature aux vice-présidents et rapporteurs généraux,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des affaires communautaires,

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Olivier SIMAR, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les équipements d'assainissement.

**ARTICLE 2** : Madame Clémentine LE MARREC, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la valorisation touristique des abords de l'Orne et du Canal.

**ARTICLE 3** : Monsieur Christian CHAUVOIS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la production et la distribution de l'eau potable.

**ARTICLE 4** : Monsieur Lionel MARIE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les équipements portuaires.

**ARTICLE 5** : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le suivi de l'école de Musique En Plaine.

**ARTICLE 6** : Madame Béatrice GUIGUES, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le suivi des fonds Européens.

**ARTICLE 7** : Monsieur Ludwig WILLAUME, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la zone d'habitat communautaire.

**ARTICLE 8** : Monsieur Bruno COUTANCEAU, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'optimisation de la Commande Publique.

**ARTICLE 9** : Monsieur Dominique ROUZIC, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le plan de déplacements d'entreprises.

**ARTICLE 10** : Madame Elisabeth HOLLER, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la Politique de la ville.

**ARTICLE 11** : Monsieur Pascal SÉRARD, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'aéroport.

**ARTICLE 12** : Monsieur Frédéric LOINARD, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le Tourisme nature.

**ARTICLE 13** : Madame Catherine AUBERT, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'information des habitants.

**ARTICLE 14** : Monsieur Ludovic ROBERT, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le cinéma d'art et d'essai.

**ARTICLE 15** : Monsieur Thierry SAINT, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les modes de déplacements actifs (vélo, marche...).

**ARTICLE 16** : Monsieur Gérard LENEVEU, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les cimetières communautaires.

**ARTICLE 17** : Madame Magali HUE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la Logistique urbaine.

**ARTICLE 18** : Monsieur Pierre SCHMIT, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la valorisation du patrimoine historique.

**ARTICLE 19** : Monsieur Laurent MATA, du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les bâtiments communautaires.

**ARTICLE 20** : Monsieur Erwann BERNET, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la plateforme énergétique.

**ARTICLE 21** : Monsieur Thierry RENOUF, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les charges transférées.

**ARTICLE 22** : Monsieur Jacques LANDEMAINE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les infrastructures portuaires.

**ARTICLE 23** : Monsieur Patrick LESELLIER, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'entretien durable des espaces verts.

**ARTICLE 24** : Monsieur Dominique REGÉARD, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'hébergement touristique.

**ARTICLE 25** : Monsieur Patrick LEDOUX, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la lutte contre les inondations.

**ARTICLE 26** : Monsieur Philippe MARS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le réseau de déchetteries.

**ARTICLE 27** : Monsieur Mickaël MARIE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la résilience alimentaire et l'animation du plan climat.

**ARTICLE 28** : Monsieur Benoit LERÉVÉREND, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'accueil des entreprises.

**ARTICLE 29** : Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'accessibilité et le handicap.

**ARTICLE 30** : Monsieur Raymond PICARD, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les parcs péri-urbains.

**ARTICLE 31** : Monsieur Michel BOURGUIGNON, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la collecte des déchets ménagers.

**ARTICLE 32** : Monsieur Christian DELBRUEL, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les ententes intercommunales pour l'assainissement.

**ARTICLE 33** : Monsieur Bertin GEORGE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'économie agricole.

**ARTICLE 34** : Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les plans de prévention des risques.

**ARTICLE 35** : Monsieur Stéphane LE HELLEY, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la gestion des eaux pluviales.

**ARTICLE 36** : Monsieur Fabrice DEROO, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la politique de tarification des transports en commun.

**ARTICLE 37** : Monsieur Martial BORDAIS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le Système d'Information Géographique.

**ARTICLE 38** : Monsieur Richard MAURY, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le règlement Local de Publicité Intercommunal.

**ARTICLE 39** : Madame Nelly LAVILLE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'administration générale.

**ARTICLE 40** : Monsieur Didier BOULEY, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la prospective financière.

**ARTICLE 41** : Monsieur Christian LE BAS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les équipements sportifs.

**ARTICLE 42** : Madame Nathalie DONATIN, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le réseau d'enseignement artistique.

**ARTICLE 43** : Monsieur Yves RÉGNIER, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la prospective en matière d'immobilier d'entreprise.

**ARTICLE 44** : Les présentes délégations n'emportent pas délégation de signature. Elles prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil communautaire installé le 9 juillet 2020.

**ARTICLE 45** : Monsieur le directeur général des services de la communauté urbaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 46** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet
- Madame la Trésorière, receveur de la communauté urbaine Caen la mer

Il sera également notifié aux intéressés qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de la réception du présent arrêté, pour formuler un recours gracieux auprès de Monsieur le président. Sans réponse de l'administration dans un délai de deux mois prenant effet à la date de réception du recours

gracieux ou en cas de réponse défavorable, les intéressés peuvent le cas échéant, présenter un recours devant le tribunal administratif de Caen contre le présent arrêté. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 47** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du président et affiché.

Fait à Caen, le 24 JUIL. 2020

Transmis à la préfecture le 24 JUIL. 2020  
Identifiant de l'acte  
Affiché le 24 JUIL. 2020  
Exécutoire le 24 JUIL. 2020  
Notifié le 24 JUIL. 2020

Le Président,

Joël BRUNEAU

